

PLATEFORME DE DISCUSSION

DE LA

COMMISSION DES RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

L'action que nous menons rejette le simple aménagement technocratique des systèmes actuels. Elle remet en cause les cadres politiques, sociaux et économiques capitalistes.

Elle part sur les bases suivantes :

1° - La contestation permanente, individuelle et collective, est la condition pour la création du cadre de la vie de l'homme.

2° - L'aménagement du territoire et la production du domaine bâti sont des activités collectives et non le privilège exclusif de telle ou telle profession ou corps constitué.

3° - Toute organisation de ces activités devra tenir compte de cet aspect collectif et ne saurait être calquée sur les structures des actuels groupements professionnels.

4° - Une nouvelle organisation ne sera ni strictement professionnelle ni définitive. Elle évoluera en fonction de la recherche fondamentale et en concertation permanente avec l'Université.

- COMMISSION DES RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES
DE L'EX - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES
BEAUX ARTS.

- COMITE D'ACTION POUR LES RELATIONS INTERPROFES
SIONNELLES DANS LA PRODUCTION DU DOMAINE BATI,
DE L'ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES.